

COMMUNE DE BASSAN

HERAULT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET COMMUNAL 2022

L'article L 2323-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune :

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée Délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du budget autorise le Maire (ordonnateur) à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er Janvier au 31 décembre 2022.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la Commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense
- Ajuster une dépense
- Réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le Conseil Municipal.

Le budget 2022 a été voté le 14 Avril 2022 par le Conseil Municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. Chaque section doit être votée à l'équilibre des dépenses et des recettes, avec un équilibre des opérations d'ordre entre sections.

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la collectivité
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la Commune

Depuis 1993, une gestion rigoureuse et prudente a préservé au mieux les intérêts des contribuables bassanais. 2022 voit émerger avec craintes de nouvelles contraintes financières et économiques avec des incidences budgétaires inévitables :

- L'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières
- L'augmentation des charges de personnel (réforme de la catégorie C, augmentation du point d'indice, tuilage lié au départ en retraite de la DGS)
- Incertitudes sur l'évolution des dotations aux communes, associées à deux ans d'une conjoncture compliquée
- Besoin d'autofinancement pour finaliser les projets en cours et pour réaliser les projets structurants et nécessaires de la Commune (requalification de la rue du Puits Neuf et la rue de Belleville, remplacement de l'éclairage public pour faire des économies d'énergie, requalification de l'avenue de la Garrigue, et du carrefour entre l'avenue de Béziers et l'avenue des Bassins, aménagement avenue de Servian) ont conduit au choix d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour assurer les ressources nécessaires au budget communal.

Pour être en mesure de pouvoir mener à bien l'ensemble de ces projets nécessaires à tous, après mure réflexion et conscient des pressions que nous subissons tous dans notre vie de tous les jours, dans la séance du 14 avril 2022, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'augmentation du taux de TFPB qui passe de 40.66 % à 44.57 %.

Pour préserver le secteur agricole et notamment viticole, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) n'a pas été augmenté, ce secteur bénéficiant par ailleurs d'une exonération de la TFPB pour les bâtiments agricoles (Hangar, garage, grange, etc)

Depuis 1993, il n'y a eu que deux augmentations de taux d'imposition de taxes locales en 2008 et en 2010.

De plus il a été fait le choix de la solidarité en préférant en maintenant le prix du repas de la cantine à 3.80 € malgré l'augmentation du prestataire SHCB liée à l'inflation sur les matières premières alimentaires (augmentation annoncée d'environ 8%)

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants malgré les contraintes liées à l'inflation des prix de l'énergie et des matières premières, aux nouvelles normes et à la réglementation et la volonté d'offrir de nouveaux services à la population
- De préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la Commune ;
- D'avoir recours à l'emprunt pour financer la requalification du Cœur Historique rendu possible par le désendettement de la Commune (fin en 2022 du remboursement d'un emprunt contracté en 2007) ;

- De mobiliser des subventions auprès de l'ensemble de nos partenaires institutionnels : CABM, Département, Région, Etat, Europe chaque fois que possible ;

Evolution démographique de la Commune : (Données INSEE)

Année	2010	2014	2018	2019	2020	2021	2022
Population Municipale	1 548	1 726	2 003	2 091	2 112	2124	2155
Population comptée à part	33	34	31	32	32	34	35
Population totale	1 581	1 760	2 034	2 123	2 144	2158	2190

En 12 ans la population a augmenté de 38.52 %

Le recensement des habitants de la Commune a eu lieu en 2022, le résultat provisoire de l'INSEE s'établit à 2 301 habitants.

Tableau des effectifs de la Commune au 1^{er} Janvier 2021

Filières	Titulaires	Contractuels CDD
Filière Administrative Catégorie A : Attaché Principal Catégorie B : Rédacteur Territorial Catégorie C : Adjoint Administratif principal 1 ^{ER} Classe Adjoint Administratif	1 Titulaire TC 1 Titulaire TC 2 Titulaires TC	1 contractuel TNC 20h/sem
Filière Technique Catégorie B : Technicien Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint Techniques	1 Titulaire TC 1 Titulaire TNC 32h/sem (Service Ecole) 2 Titulaires TC (dont 1 service Ecole) 2 Titulaires TNC 32h/sem (service Ecole) 1 Titulaire TC	2 contractuels TC 4 contractuels TNC (2 à 20h /sem et 1 à 17h/sem et 1 à 7h/sem, service Ecole)
Filière Police Brigadier-Chef-principal	1 Titulaire TC	

Auquel s'ajoute un vacataire :

1 personne qui assure les remplacements de l'agent de l'agence postale communale

1 personne en contrat d'insertion à temps complet

Les effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein sont de 11.74 pour les agents titulaires et de 5.31 pour les agents non titulaires soit une moyenne de 16.12 équivalent temps plein.

La moyenne d'âge des agents tous service confondus est de 49.85 ans

Le ratio prévisionnel des charges de personnel (Dépense de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement) est de 52.23 %

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

La différence entre les recettes et les dépenses correspond à l'excédent de fonctionnement qui devient une recette de la section d'investissement. La première fonction de cet excédent est de couvrir le remboursement du capital de la dette, puis ensuite de financer les investissements de la collectivité (autofinancement)

1. Les dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général : Electricité, Eau, Matériel et fournitures pour les travaux en régie, repas de la cantine scolaire, fournitures et matériel pour les services de la commune et les écoles, entretien des bâtiments et de la voirie, assurances, maintenance et contrôles réglementaires des bâtiments et du matériel, festivités

CHAPITRE 012 : Charges du personnel

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre : amortissement

CHAPITRE 65 : Charges de gestion courante : indemnités des élus, contribution incendie, subventions aux associations communales, scolaires et intercommunales, contribution aux organismes publics

CHAPITRE 66 : Intérêts de la dette

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement

2. Les recettes de fonctionnement :

CHAPITRE 013 : Atténuation des charges : remboursement des heures de délégation syndicale des agents et des indemnités journalières maladie, maternité, accident de travail des agents cotisants au régime général de la sécurité sociale (contractuels)

CHAPITRE 70 : Produits de services : cantine scolaire, droit de place, photocopie, animations sportives et culturelles, concessions au cimetière, redevance d'occupation du domaine public

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières bâti et non bâti, effet du coefficient correcteur, attribution de compensation versée par la CABM, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le taxe sur la consommation finale d'électricité

CHAPITRE 74 : Dotations et participations : dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, les dotations de compensation pour les exonérations des taxes foncières, la dotation pour l'agence postale et la dotation de compensation de la taxe additionnelle des droits de mutation.

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante : les locations

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels : le remboursement des assurances pour les sinistres ou les risques statutaires (maladie, maternité, accident de travail) des agents titulaires.

CHAPITRE 002 : Résultat d'exploitation reportée

3. La Section de Fonctionnement :

En 2022 les prévisions de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent sur le montant de 1 930 412.26 € soit une augmentation de 5.99 %

POUR LES DEPENSES :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : diminution des prévisions de dépenses de 4 800.00 €

Malgré l'augmentation de la prévision des dépenses d'électricité + 20 000.00 € et celle de la cantine scolaire + 7500.00 € ce sont les dépenses liées à l'achat de matériel pour les travaux en régie qui diminuent de 30 000.00 €

Chapitre 012 : Charges de personnel : augmentation des prévisions de dépenses de 83 400.00 €

- Réforme de la catégorie de décembre 2021 applicable à compter du 01-01-2022
- Augmentation du point d'indice prévu courant 2022
- Augmentation de la rémunération du personnel titulaire est due au glissement vieillesse Technicité (avancement d'échelon, avancement de grade)
- Tuilage lié au départ en retraite de la DGS avec le recrutement de sa remplaçante à compter du 01-08-2022
- L'augmentation de la rémunération entraîne mécaniquement l'augmentation des cotisations sociales URSSAF et retraites

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 420 780.70 € soit une augmentation de 6 379.35

Chapitre 65 : Charges de gestion courantes : augmentation de 3 210.00 €

Augmentation du Service Incendie, des contributions aux organismes (CFMEL, CLIC partage, RDL, CAUE, CDG 34, etc)

Stabilité des subventions versées aux associations

Chapitre 66 : Charges financières : Intérêts des emprunts : augmentation de 2 075.00

- Augmentation des intérêts d'emprunts : la souscription de deux nouveaux emprunts un en 2021 pour le financement de la construction du restaurant scolaire et une 2022 pour le financement de l'aménagement de l'espace public du Cœur Historique conduit à une augmentation des intérêts malgré les taux très bas auxquels ces emprunts ont été contractés.
- Remboursement des intérêts de la ligne de Trésorerie : compte tenu du délai de remboursement des soldes des subventions pour le Cœur Historique qui ne pourra être demandé qu'une fois les travaux terminés et réceptionnés, il sera nécessaire de prévoir une ligne de trésorerie en fin d'exercice comptable.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : stabilité + 225.00 €

- Suite au transfert du prêt contracté pour la réalisation de l'Aire de Lavage dans le budget annexe, La Commune doit voter une subvention d'équilibre de 10000.00 € correspondant au coût de remboursement de l'emprunt (Capital + intérêts).

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 35 651.56 € cette dépense s'équilibre par une recette d'un même montant en section d'investissement au chapitre 040.

POUR LES RECETTES :

Chapitre 013 : Atténuation des charges : Stabilité

Chapitre 70 : Produits des services : Augmentation de 15 000.00 €

- Augmentation de 13 300.00 € de prévisions de recettes de la régie des redevances périscolaires
- Reversement par la CABM des frais liés à l'entretien des bassins de rétention (GEMAPI)

Chapitre 042 : Diminution : - 100 000.00 € suite à la réforme de la FCTVA (automatisation du remboursement au vue du compte administratif, les dépenses de transfert entre section, comme cela est le cas lorsqu'on effectue des travaux en régie, sont exclues de l'enveloppe de calcul du reversement de la TVA.

Cette recette de fonctionnement s'équilibre par une dépense identique en section d'investissement

Chapitre 73 : Impôts et Taxes : Augmentation des prévisions de recettes de 107 570.00 €

Comme indiqué en introduction de la note, le taux de la TFPB a été augmenté cette année

Taxe foncière bâti (TFB) : 44.57 %

Taxe foncière non bâti (TFNB) : 63.75 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires le taux de 13.62 % est figé en 2021 et 2022

Coefficient Correcteur : 47 200.00 €

Attribution de compensation : 12 000.00 €

Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales : 40 000. 00 €
montant de la recette connue en juillet

Taxe sur la Consommation Finales d'électricité : 36 000.00 €

Chapitre 74 : Dotations et participations : Augmentation des prévisions de recettes de 18 67. 00 €

- Augmentation de la DGF cette année suite une dynamique de population
- Augmentation de la dotation de solidarité rurale
- Augmentation de la dotation nationale de péréquation
- Stabilité de la dotation pour l'agence postale communale
- Versement de l'aide pour le contrat aidé
- Stabilité de la prévision de la compensation de la taxe additionnelle sur les droits de mutations le montant de cette recette n'étant connu qu'en septembre ou octobre de l'année
- Légère augmentation de la compensation des exonérations sur les taxes foncières

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : loyers : Augmentation des prévisions de recettes de 4 660.00 €

- Depuis octobre 2021 : location d'une cellule supplémentaire au cabinet médical

Chapitre 77 : Recettes exceptionnelles : aucune prévision de recettes au moment du vote du budget 2022 comme pour celui de 2021.

Chapitre 022 : Résultat d'exploitation reporté : Augmentation de 63 288.42 €

Suite à la délibération d'affectation des résultats du compte administratif 2021, votée par le Conseil Municipal le 3 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé d'affecter en section d'investissement la somme de 390 681.90 € et en section de fonctionnement la somme de 282 812.26€

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

EN DEPENSES : remboursement du capital de la dette, dépenses liées à l'acquisition de mobilier, matériel, informatique, véhicules, biens immobiliers, étude et travaux de voirie ou de construction sur des structures en cours de création ou déjà existantes, plus les travaux en régie (opérations d'ordre).

EN RECETTES : virement de la section de fonctionnement, les subventions, les dotations et fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement, participations, etc), les amortissements (opérations d'ordre).

La section d'investissement est votée par opération ce qui permet de mieux visualiser les projets de la Commune et donne des facilités dans l'exécution comptable de cette section.

Les dépenses et les recettes non liées à une opération particulière sont comptabilisées selon leur nature en opérations non affectées (ONA) ou opérations financières (OPFI).

En 2022 les prévisions des dépenses et des recettes s'équilibrent à la somme de 2 719 133.16 €

L'augmentation des dépenses d'investissement s'explique par la finalisation et le réalisation de nombreux projets :

- construction et équipement du restaurant scolaire
- aménagement de l'espace public et renforcement des planchers de la maison culturelle dans le cadre de la requalification du cœur historique avec
- 2^{ème} tranche de la réfection des chemins ruraux suite aux intempéries d'octobre 2019
- 1^{ère} tranche de la requalification de la rue du Puits Neuf et de la rue de Beleville
- 1^{ère} tranche d'aménagements d'espaces de jeux

Les recettes propres à la section d'investissement en 2022 : FCTVA, plus les aides conséquentes de nos partenaires institutionnels (CABM, Département, Région et Etat) permettent le financement de ces projets avec un recours à l'emprunt.

Opération 348 : Travaux à l'Eglise : 7 410.00 € de restes à réaliser pour la réfection d'une partie de la toiture.

Opération 349 : Ecole : 2 500.00 € pour compléter les 54 € de restes à réaliser : achat et installations de capteurs de CO2. En recette 400.00 de subvention de l'Education Nationale

Opération 357 : Eclairage public : 10 000.00 € pour compléter 761.00 € de restes à réaliser : achat de régulateurs pour les horloges électriques

Opération 358 : Réfection voirie : 946 € de restes à réaliser

Opération 369 : Aménagement de l'Hôtel de Ville : 48 000.00 € pour compléter les 98 789.00€ de reste à réaliser : aménagement et mise en accessibilité de l'accueil de l'Hôtel de Ville. En recette subvention de 35 000.00 du Département dans le cadre du FAIC

Opération 380 : Requalification du Centre Historique : 606 500 € pour compléter les 282 224 € de restes à réaliser : renforcement des planchers de la Maison Culturelle, aménagement de l'espace public. En recette 380 760.00 de restes à réaliser + 540 000.00 € d'emprunt (400 000.00 € + 140 000 € de prêt relais FCTVA)

Opération 391 : Construction d'un restaurant scolaire : 130 000.00 € pour compléter les 511 905 € de restes à réaliser. En recettes 7000.00 € de subvention de l'ASP dans le cadre du plan de relance + 80 000.00 € de prêt FCTVA pour compléter les 380 462.00 € de restes à réaliser

Opération 392 : Requalification des Chemins Ruraux : 107 800.00 € pour compléter les 88 487.00 € de restes à réaliser. En recette 76 000 € de subvention du Département pour compléter les 78 397.00 € de restes à réaliser de subvention du Département

Opération 394 : Requalification rue du Puits Neuf et Rue de Belleville : 200 000.00 € pour compléter les 1 403.00 € de restes à réaliser + 183 000.00 € de subvention du Département, de la Région et de la CABM dans le cadre du Fonds de soutien aux Communes.

Opération 396 : Vidéo Surveillance : 1 403.00 € de restes à réaliser : paiement de l'installation de la fibre pour complément vidéo surveillance

Opération 397 : Bibliothèque : 6 000.00 € pour compléter les 5 195.00 € de reste à réaliser

Opération 398 : Aménagement aires de jeux et d'équipements sportifs : 32 500.00 €

Opération 399 : Aménagement Paysager de la Commune : 17 670.00 €

ONA : (dépenses)

- Frais d'études : 2 910.00 € de restes à réaliser
- Chantier Insertions : 9 244.00 € de reste à réaliser
- Terrains nus : 19 000.00 € (jardins POUJADE et SOUYRIS) + 2 400.00€ de reste à réaliser
- Concessions et droits similaires : 8 000.00 €
- Panneaux affichage : 7 500.00 €
- Organigramme clés : 5 600.00 €
- Matériel de Transport : 37 200.00 € de reste à réaliser (Camion)
- Columbarium cimetière : 1 468.00 € de reste à réaliser
- Travaux en Régie : 100 000 €
- Dépenses imprévues : 21 762.26 €

OPFI : (dépenses)

- Solde d'exécution de la section d'investissement : 200 512.90 €
- Remboursement du capital de la dette : 135 000.00 €

ONA : (recettes)

- Virement de la section d'investissement : 420 780.70 €

OPFI : (recettes)

- FCTVA : 63 000.00 € (TVA dépenses investissement N-2)
- Taxe d'aménagement communale : 20 000 €
- Excédent d'investissement capitalisé : 390 681.90 € (délibération du résultat de l'exercice comptable 2021)
- Amortissements : 35 651.56 € (opération d'ordre)

PS : Les travaux en régie sont des travaux d'investissement réalisés en interne par les services techniques de la Commune (aménagement d'espaces verts, aménagement des locaux, travaux de voirie) La réalisation des travaux en régie permet d'optimiser les ressources internes de la commune : personnel et matériel pour réaliser des travaux d'investissement à un moindre coût.

